

VILLE D'ESSEY-LES-NANCY

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 10 décembre 2018

OBJET :

**Rapport annuel 2017 sur le prix et la qualité
du service public d'élimination des déchets**

Rapporteur : M. VOGIN

Délibération n°19

EXPOSE DES MOTIFS

Le rapporteur rappelle aux membres du Conseil municipal que conformément au Code Général des Collectivités Territoriales (article L.2224-5) et au décret d'application N° 2000-404 du 11 mai 2000, le rapport annuel 2017 sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets doit être présenté au Conseil de la Métropole du Grand Nancy et transmis à l'ensemble des Communes membres pour communication aux Conseils municipaux respectifs.

L'année 2017 a été marquée par les événements suivants :

- la part des déchets recyclés s'est améliorée (emballages +2,28 % ; verre + 0,49 % ; déchetterie +1,66 %) ;
- le tonnage des ordures ménagères non recyclées a diminué pour atteindre 70 425 tonnes (-0,41 % par rapport à 2016) ;
- la poursuite de la mise en place des bennes meubles dans les déchetteries a permis la collecte de 254 tonnes de mobilier supplémentaires, pour atteindre 2 400 tonnes transportées et traitées par l'éco organisme « écomobilier », sans désormais aucun coût pour le Grand Nancy ;

La prévention à la source

La Métropole a engagé en 2016 la révision de son Programme Local de Prévention des déchets (PLP) en mettant en place une Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi composée de 10 élus métropolitains et de 10 structures du territoire.

Le Grand Nancy a poursuivi en 2017 son programme de prévention et de réduction des déchets à la source dont les principaux éléments sont :

- la réduction des biodéchets (compostage, paillage, lutte contre le gaspillage alimentaire) ;
- promotion du réemploi et de la réparation ;
- promotion de l'éco-consommation ;
- sensibilisation de la jeunesse.

La collecte des déchets

La fréquence de collecte, sur le territoire de la Ville, est de deux fois par semaine avec une seule collecte hebdomadaire des emballages ménagers.

Le tonnage des ordures ménagères résiduelles collectées (70 425 tonnes) est en diminution par rapport à 2016 (- 0,41 %). Le tonnage de produits recyclables collecté en porte à porte et en point d'apport volontaire (16 565 t) diminue légèrement par rapport à 2016 (- 0,1 %).

Le nombre d'équipements pour la collecte en apport volontaire a progressé sur l'ensemble de l'agglomération.

Le tonnage collecté en déchetteries (38 727 tonnes) est en augmentation par rapport à 2016 (+ 1,66 %).

Les professionnels de l'agglomération ont accès aux déchetteries de Nancy, Ludres et Maxéville moyennant une participation financière.

Au total, ce sont 129 723 tonnes de déchets qui ont été collectés en 2017, soit une stabilité par rapport à 2016 (+0,07 %).

Le traitement des déchets

Les déchets collectés sont valorisés par :

- la valorisation énergétique (incinération) : 59 % des tonnages traités ;
- la valorisation matière : 29 % des tonnages traités (17 % issus de recyclage des matériaux des déchetteries, 12 % du recyclage de la collecte sélective) ;
- l'enfouissement : il représente 12 % des tonnages traités.

La communication

Le Grand Nancy a poursuivi ses activités visant à informer et sensibiliser les usagers à la prévention et au tri des déchets, notamment via :

- la Maison de l'Habitat et du Développement Durable qui a un rôle essentiel en matière de communication par l'accueil physique et téléphonique des usagers (près de 15 000 contacts),
- les ambassadeurs du tri et les maîtres composteurs assurent la communication de terrain : animations scolaires, visites du centre de valorisation de Ludres,
- les manifestations publiques organisées par le Grand Nancy (Jardins de Villes-Jardins de vie), par les communes, associations (Fête des plantes, Nature en fête...),
- les supports écrits : plaquettes d'information, les tricoteurs de l'Environnement, destinés aux publics scolaires.

Les aspects financiers

Le budget du service s'élève à 23,9 M€ en fonctionnement. Les investissements représentent 2,41 M€ dont 0,77 M€ sont consacrés principalement à la réalisation de travaux relatifs à la collecte des ordures ménagères, à l'entretien des déchetteries et à l'équipement des déchetteries de Nancy, à l'acquisition de conteneurs et bacs spécialisés (0,69 M€), aux études (0,30 M€) et 0,38 M€ au remboursement du capital des emprunts inhérents à la collecte et au traitement des déchets.

La redevance spéciale concerne près de 1 003 sites pour 733 conventions signées au 31 décembre 2017. Le montant de la redevance spéciale pour l'année 2016 s'élève à 2 530 870 €.

L'accès aux déchetteries des professionnels et communautés de communes a généré une recette de 137 830 €.

Les autres recettes (subventions, vente de matériaux...) s'élèvent à 2 162 885 €. Le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères diminue en 2017 et atteint 7,85 %.

PROPOSITION

Il est proposé au Conseil municipal d'émettre son avis sur le rapport annuel 2017 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.

DELIBERATION

Le Conseil municipal émet un avis favorable sur le rapport annuel 2017 sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets. Par ailleurs, le Conseil municipal formule le souhait de la création d'une nouvelle déchetterie en améliorant la qualité de service et son accès sur son territoire, après avoir fait le constat que l'actuelle est parvenue à saturation et figure à la 3^{ème} place parmi les déchetteries de la Métropole en terme de fréquentation. Ce projet doit être à la hauteur des ambitions métropolitaines et nationales, et doit permettre davantage de tri et intégrer une ressourcerie.

Transmis et reçu à la Préfecture de Meurthe-et-Moselle le 12 décembre 2018.

Pour Extrait

 **Michel BREUILLE,**
[Signature]
Maire

VILLE D'ESSEY-LES-NANCY

**DEPARTEMENT DE MEURTHE ET MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE NANCY
CANTON DE SAINT MAX**

CONSEIL MUNICIPAL DU 10 DECEMBRE 2018

tenu sous la présidence de
de Michel BREUILLE Maire

- Nombre de Conseillers en exercice :	29
- Nombre de présents :	20
- Nombre de votants :	27
- Convocation du Conseil municipal le :	30 novembre 2018
- Convocation distribuée le :	30 novembre 2018
- Affichage du compte-rendu le :	14 décembre 2018
- Affichage du procès-verbal le :	1 ^{er} mars 2019

PRESENTS

- MME SIMONNET, M. LAURENT, MME DEVOUGE, M. SAPIRSTEIN, MME CADET, M. THOUVENIN, M. VOGIN, Adjoints.
- M. ROSSIGNON, M. PERNOSI, MME LEDROIT, MME DOLATA, M. HOFFER, M. CAUSERO, M. CLOMES, M. LEINSTER, MME POYDENOT, MME MATHIEU, M. MARSON, MME CLAIR, Conseillers municipaux.

POUVOIRS

- MME COLME à M. ROSSIGNON
- M. FRANIATTE à MME DOLATA
- MME SAGET à M. LAURENT
- M. GONCALVES à MME SIMONNET
- MME PAGELOT à M. LEINSTER
- M. PROVIN à M. BREUILLE
- M. RIFF à MME MATHIEU

ABSENTS

- MME LANZI
- M. DI TOMMASO

SECRETAIRE DE SEANCE

- M. SAPIRSTEIN

Pour extrait

Michel BREUILLE,

Maire

